

Compte rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2012 **Mairie de Montjavoult 19H30.**

Etaient présents : Mmes et MM. : Ghislaine Bellière, Mireille Bessaa (1er adjoint), Frédéric Bourlion, Pierre Corade (maire), Elise Descamps, Jacques Dissard (2ème adjoint), Mélanie Fiévet, Xénia Kavalewski, Michel Maurel, Arlette Pitsillidès.

Absent (excusé) : M. Chapuis, pouvoir à Mme Bessaa

Secrétaire de séance : J. Dissard.

Secrétaire auxiliaire : B. Houpeau.

M. le maire ouvre la séance à 19H30. Le compte rendu du conseil du 15 juin 2012 est approuvé.

1) PADD → état d'avancement

M. Dissard présente les modifications apportées au PADD le 5 avril (abandon des projets de lotissement, de zone artisanale, et de cimetière pour animaux), et les apports proposés par les représentants des associations Les Amis du Vexin, Les Amis du Bochet, les Amis de la Molière, Le ROSO après la réunion du 29 mai 2012. Une réunion aura lieu le 26 juin avec les agriculteurs propriétaires ou exploitant des terres sur le territoire communal. Un registre d'observation sera mis à la disposition du public en mairie au mois de juillet. Les observations de tous seront prise en compte pour une nouvelle rédaction, qui sera présentée en réunion publique, probablement en septembre. Contacté par téléphone, M. Beaufort, pour le bureau d'études « Aménager le Territoire », accepte de poursuivre ses travaux dans ce sens sans avenant au contrat.

2) Modification de la Sécurité routière (changement de sens de circulation rue Soins et rue du Pasteur Lorriaux. (délibération)

M. Corade revient sur le caractère conflictuel de l'inversion du sens de circulation dans le bourg décidé par la précédente municipalité. Les livraisons à La Clé de Champs, dont le portail a été conçu pour le sens de circulation original, obligent les camions à des manœuvres dangereuses. Le manque de visibilité à la sortie de la rue Soins est un danger. Certains usagers sont tentés de remonter cette rue à contre-sens pour gagner du temps. Le bon sens est donc de revenir à la situation précédente.

Mme Bessaa insiste sur l'importance de faire en sorte que tous les habitants en soient avertis largement à l'avance.

La décision est mise au vote : Pour : 11 voix, Contre : 0, abstentions : 0.

M. Maurel pose la question du rétablissement du stop qui se trouvait Rue Soins avant la rue de l'industrie.

3) Investissement de matériel communal

M. Corade présente le projet d'achat d'un tracteur pouvant être équipé d'une épareuse pour faucher les talus, et d'une lame de déneigement, celle-ci pouvant être subventionnée à 50%. La commune économiserait ainsi les services de l'entreprise qui effectue chaque année pour nous ces travaux. Il est nécessaire d'acheter un matériel neuf. Il sera possible dans un an d'équiper ce tracteur d'une pelle rétro qui permettra la pose de bordures le long des rues, alors que ce service nous est facturé 13500€ pour 102m par les entreprises. Un équipement approprié permettrait également d'éviter de louer une nacelle pour entretenir l'éclairage public. Pour l'entretien de ces matériels, toute confiance est faite à l'agent technique municipal, estimé très compétent dans ces domaines. D'autres facteurs à prendre en compte qui justifient ces investissements sont aussi l'âge et les problèmes de santé des agents techniques qui ne peuvent passer de longues heures à manier le rotofil, qui leur occasionne déjà de sérieux problèmes de dos. M. Corade assure avoir visité d'autres mairies qui ont choisi cette solution d'équipement qui leur donne toute satisfaction.

Une solution de leasing semble la plus appropriée. La société Dantran, qui a été pressentie, reprend

également l'ancien tracteur de la commune. Mme Bessaa relève qu'il sera nécessaire de former les agents à l'utilisation de ces matériels. M. Corade signale qu'un tracteur et une épareuse viennent d'être loués et utilisés sans problèmes pendant quatre jours.

M. Maurel rappelle que l'on vote aujourd'hui sur le principe de ces investissements. Mme Bessaa ajoute qu'il sera possible de revenir sur ce principe s'il apparaissait que la rentabilité en est discutable.

La décision est mise au vote : Pour : 11 voix, Contre : 0, abstentions : 0.

4) Presbytère (date butoir pour la décision sur sa destination (ADTO))

M. Corade revient sur l'historique de ce dossier laissé dormant pendant deux ans. Les agences immobilières invitées à visiter ce bien en ont estimé la valeur sur le marché actuel entre 250 000 et 270 000€. Si l'on souhaite conserver ce bien à la commune la pire solution serait de réhabiliter le bâtiment puis de chercher un locataire unique, il paraît plus rentable de le diviser en trois appartements, l'addition de ces loyers plus raisonnables permettrait de dégager le revenu nécessaire au remboursement des emprunts nécessaires au financement de la réhabilitation. L'ADTO ((Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise) a été engagée à élaborer un cahier des charges en ce sens. Autres solutions possibles : l'installation d'une maison médicale, comme cela a été fait avec succès à Villers-sur-Trie, ou de gîtes ruraux gérés par la commune, comme à Boubiers et Lattainville. Il existe également la solution de logements aidés, qui répondraient aux objectifs de mixité sociale inscrits dans le PADD, dans ce cas le dossier serait pris en charge par l'OPAC (Office Public d'Aménagement et de construction). L'ADTO doit prendre contact avec l'OPAC pour que cette possibilité soit étudiée. Tous les diagnostics nécessaires (plomb, amiante, etc.) ont été faits. Nous devons éviter que ce bâtiment se dégrade en restant inhabité.

M. Corade propose qu'une date butoir soit fixée dès maintenant, date à laquelle un choix sera fait quant à la destination du presbytère. Il propose que la décision soit prise avant la fin de l'année 2012.

Cette proposition est mise au vote : Pour : 11 voix, Contre : 0, abstentions : 0.

5) Baux communaux ; mise à jour des contrats (délibérations)

Trois logements sont concernés. L'ancienne poste, dont le loyer actuel de 610,68€ par trimestre soit 203,56€ mensuels doit être revu au pro rata de la surface additionnelle concédée. Le logement situé au-dessus de la mairie, loyer 201,04€ par mois, auquel sont ajoutées deux pièces supplémentaires. La révision de ces loyers sera faite par la Perception. Pour le troisième logement, aucune augmentation n'est envisagée.

Les deux agents techniques municipaux sont logés dans des locaux appartenant à la commune, pour lesquels ils bénéficient d'avantages en nature non négligeables, puisque le chauffage, l'électricité et l'eau leur sont fournis. M. Corade propose que ces avantages en nature apparaissent dans les feuilles de paye. Des compteurs d'eau et d'électricité seront installés. Pour le chauffage une péréquation par nombre de radiateurs sera faite. L'inconvénient pour les employés concernés sera une augmentation de leur impôt sur le revenu, les avantages une augmentation de leur retraite et une meilleure possibilité d'emprunt. Mme Descamps demande si cela implique de nouveaux contrats et un arrêté spécifique. M. Corade rappelle que les salaires des employés municipaux sont fixés et gérés par le centre de gestion départemental. Il estime que les droits et les devoirs de chacun doivent être bien clairement définis, pour le bien de tous.

Cette délibération est mise au vote : Pour : 11 voix, Contre : 0, abstentions : 0.

6) Utilisation de l'église → délibérations pour Caution et Indemnités de réservation

M. Corade propose que le coût de la location de l'église pour toute célébration ou événement soit fixé à 250€, qu'une caution de 1000€ soit demandée, ainsi qu'une attestation d'assurance en responsabilité civile, comprenant le montant de la couverture de celle-ci. L'utilisation de l'église est bien sûr gratuite pour les habitants de Montjavoult .

Cette délibération est mise au vote : Pour : 11 voix, Contre : 0, abstentions : 0.

7) Défense incendie : point sur la situation

M. Corade fait le bilan de la situation. Trois hameaux ne sont pas aux normes : Hérouval, Le Marais, et le Bout du Bois. Beaugrenier est aux normes, et la situation est moyenne au Bourg et à Valécourt.

A Hérouval, il avait été envisager de creuser une réserve incendie sur un terrain de 550m², parcelle 84 du cadastre. Les recherches nécessaires ont été entreprises pour retrouver les propriétaires, qui se montrent réticents à se séparer de ce bien. Les domaines doivent fournir une estimation. Le problème n'est donc toujours pas résolu.

Au Marais, aucun terrain n'est disponible pour un tel projet, ce qui empêche un habitant de mettre en vente une parcelle pourtant constructible. La seule possibilité serait d'acheter l'espace nécessaire à une réserve et le camion des pompiers, soit environ 300m².

A Valécourt, les travaux de renforcement de la conduite d'eau qui commenceront début juillet permettront de mettre aux normes les hydrants existants et de créer deux nouveaux hydrants, dont le coût estimé est de 3 000 € chacun, subventions non comprises. La rue Cozette et le Chemin aux Anes seraient ainsi couverts. Pour la rue de la Bovière il faudra attendre les travaux de jonction avec Parnes.

Le Bout du Bois reste pour l'instant sans solution.

La proximité d'un hydrant même insuffisant permet de réduire la taille de la réserve.

Tant que la question ne sera pas entièrement résolue sur tout le territoire de la commune, elle sera remise à l'ordre du jour de chaque conseil afin de faire le point.

8) Isolation des bâtiments communaux

Le rapport de la communauté de communes a permis de définir les possibilités les plus évidentes d'économie d'énergie, en particulier l'isolation des bâtiments communaux : école, mairie, logements. L'ADTO a été pressentie pour engager un bureau d'études. Les travaux n'auront pas lieu avant l'été 2013. Une partie pourrait être effectuée par nos propres moyens si nous n'obtenions pas de subventions pour ce projet.

9) Syndicat des eaux : état d'avancement de la liaison avec Parnes

M. Maurel explique le projet prévu de liaison avec Parnes afin de fournir cette commune en eau potable, les nappes y étant trop polluées par les nitrates et pesticides. Cela entraîne en premier lieu un renforcement de la partie allant du carrefour de Valécourt au réservoir. La commune de Parnes prend en charge les travaux de la première tranche, qui commenceront le 7 juillet. Un courrier sera adressé aux habitants de Valécourt dont les raccordements seront modifiés. Un arrêté sera pris, annonçant les entraves à la circulation, en particulier pour les éboueurs et les agriculteurs.

10) Mare de Beaugrenier

Les témoignages des anciens de la commune et les recherches sur internet ont permis de s'assurer que le calvaire qui se trouve actuellement au coin de la rue de la Grange aux Nonains appartient bien à la commune : il se trouvait autrefois au milieu du carrefour de Beaugrenier. Il devra donc être démonté et placé près de l'abri-bus, à l'emplacement de l'ancienne mare.

Quant à la mare située de l'autre côté de la route, et dont les boues polluées doivent être traitées, il est envisagé de proposer au propriétaire de la maison attenante un bail emphytéotique qui lui en donnerait la jouissance.

11) Lavoir de Valécourt

Ce lavoir avait été en partie restauré par un chantier de jeunes étrangers dont la venue n'avait été préparée en aucune manière. Tout reste à faire mais il est urgent de protéger la façade des murs afin que les infiltrations d'eau ne les fassent pas s'écrouler.

M. Corade suggère que la seule solution dans ce cas est de faire appel aux bonnes volontés et de susciter la création d'une association de bénévoles disposés à entreprendre ce chantier.

12) Cabanisation à Valécourt

M. Corade rappelle ce que l'on entend par « cabanisation ». Il s'agit en l'occurrence de caravanes ne pouvant plus être déplacées. Une caravane sur trois a disparu. Plainte a été déposée à la gendarmerie. Le propriétaire en est connu, et le dossier a été transmis à la gendarmerie d'Herblay, où il réside. Il s'est présenté en mairie où il a exprimé son mécontentement en termes très vifs. Un nouveau courrier devra lui être adressé. M. Corade a pris contact avec ErDF afin que le compteur électrique soit ôté de cette parcelle non-constructible.

13) Urbanisme (avis sur 3 projets)

Trois demandes de permis de construire sont examinées. M. Corade précise que tel sera toujours le cas désormais, ces demandes seront acceptées ou refusées par le conseil et non par le seul maire. La première concerne un projet de maison en bois, rue de la Libération, projet refusé déjà par les Bâtiments de France en raison de sa « rupture architecturale avec le bâti existant. Le conseil relève les contradictions entre ces exigences architecturales et les encouragements à construire des bâtiments économes en énergie.

Une autre demande concerne l'ouverture de trois velux sur la pente sud d'un toit rue de l'Industrie. Ce projet est accepté sous réserve de son acceptation par les Bâtiments de France. Cette demande est acceptée : Pour : 10 voix, Contre : 0, abstentions : 1.

Au Bout du Bois une demande pour l'ouverture d'une porte-fenêtre côté sud, exactement similaires aux ouvertures déjà existantes.

Cette demande est acceptée. Pour : 10 voix, Contre : 0, abstentions : 1.

14) Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie, au public

M. Corade propose, afin que la secrétaire puisse de nouveau travailler en toute tranquillité, que l'on revienne aux horaires d'ouverture anciens: le Lundi et le Jeudi de 17 à 19 H. Le maire et les adjoints recevront sur rendez-vous. Pour tous renseignements ou autres demandes la secrétaire peut être jointe au 03 44 49 92 59, ou par email mairiedemontjavoult@wanadoo.fr

Cette délibération est mise au vote : Pour : 11 voix, Contre : 0, abstentions : 0.

15) Dos d'âne à Beaugrenier → demande d'un habitant

M. Corade donne lecture de la lettre d'un habitant qui demande que la circulation soit ralentie à Beaugrenier sur la route protégée par les stops où certains automobilistes roulent à grande vitesse, rendant dangereuse la sortie des véhicules et la traversée de la route par les enfants. La municipalité précédente avait objecté qu'un ralentisseur ne pouvait être construit à cet endroit en raison de la proximité du panneau d'entrée en agglomération. M. Corade estime ces raisons fallacieuses et demande qu'il soit remédié à cette situation dangereuse. La question sera examinée par la commission voirie qui fera une proposition au prochain conseil.

Cette demande est acceptée. Pour : 11 voix, Contre : 0, abstentions : 0.

16) Questions diverses :

Mme Bessaa communique les plaintes récurrentes des habitants concernant la vitesse excessive des cars scolaires. Il est décidé qu'un nouveau courrier sera envoyé à l'entreprise Grisel.

Mme Bessaa présente les décisions du CCAS, qui a offert aux enfants de 32 familles des cartes d'entrée à la piscine, et une entrée au Parc d'Hérouval pour deux personnes.

Mme Bessaa rappelle que les feux d'artifice doivent être tirés à 100 mètres de distance du public, et jamais à la verticale d'un bâtiment, conditions qui n'étaient pas respectées devant l'église, mettant en cause la responsabilité civile et pénale du maire et de l'artificier. M. Maurel suggère que l'an prochain un spectacle lumineux, sans feux d'artifice, soit organisé devant l'église. Cette année le feu d'artifice sera tiré en haut du terrain de sport, le public se tenant sente des moutons, à une distance raisonnable.

Cette délibération est mise au vote : Pour : 11 voix, Contre : 0, abstentions : 0.

Mme Bessaa fait part de la demande de M. Chapuis de remettre en place l'ancien poteau indicateur

en fonte au carrefour de Valécourt. M. Corade rappelle que ces poteaux ont été retirés jadis en raison du danger qu'ils présentaient en cas de choc.

Le Conseil d'École s'est tenu, en présence de Mme le maire de Boury, des représentants des parents d'élèves et des institutrices. Il y a pour l'an prochain 67 élèves inscrits, il faudra donc acheter des tables et des chaises supplémentaires. Les institutrices ont fait la demande d'un nouvel ordinateur et d'une nouvelle photocopieuse. La prochaine réunion du SIRS devra élire le nouveau président. M. Corade annonce que M. Maurel sera candidat à ce poste.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 22H40.